



Syndicat  
des cadres supérieurs  
des Finances publiques

## **DECLARATION LIMINAIRE A LA CAP Du 20 SEPTEMBRE 2012**

Madame la Présidente,

Le SCS-FiP prend acte des problèmes qui ont perturbé la préparation de la présente CAP du fait de devoir mener de front des mouvements en équivalence et par promotion.

Néanmoins, il résulte de cette difficulté que ce mouvement a perturbé les collègues ; les règles qui ont présidé à son élaboration ont suscité rancœur et incompréhension et ont entraîné de nombreuses réactions dès la publication du mouvement. C'est en particulier le cas des AFIPA HEA administratifs ou responsables de SIEC HEA qui n'ont pu obtenir, par équivalence, des postes de responsables de SPF - CSC3 qui ont de ce fait été attribués à des collègues AFIPA de tableaux plus récents.

Par ailleurs, le SCS-FiP souhaite avoir des précisions sur la vacance du poste de Lille à l'issue de ce mouvement.

L'ensemble de ces éléments contribuent à un malaise grandissant des collègues entretenu par la publication et l'envoi tardif des documents préparatoires aux représentants du personnel.

Le SCS-FiP demande à ce que pour l'avenir, l'Administration respecte les délais réglementaires d'envoi des documents préparatoires des CAP afin de permettre aux représentants du personnel de remplir dans les meilleures conditions leur mission.

Les représentants du SCS FiP remercient bien entendu le bureau RH1B pour sa disponibilité et son écoute.